



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 16 février 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 16 février, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 10 février 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 12/01/23 ;
- Multi-services ;
- Mise à disposition licence IV ;
- Point sur les travaux ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Éric FAGES, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, André RODRIGUES ;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Frédéric DARTOIS, Jean-Christophe LABASCOULE, Hélène MATHIEU.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Mise à disposition licence IV pour les nouveaux locataires du multi-services

La commune va mettre à disposition sa licence IV pour les nouveaux locataires du multi-services, à titre gratuit, comme elle l'a toujours fait.

La délibération est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Participation financière pour apprenti demandée par la chambre des Métiers

La Chambre des Métiers demande à la commune une participation financière de 80 € pour un apprenti – Matisse Lavergne (qui travaille chez Breil).

La délibération est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Nouvelles adhésions au syndicat de l'eau du Limargue

Bagnac-sur-Célé et le Trioulou souhaitent adhérer au syndicat de l'eau du Limargue. Les communes membres du syndicat devant donner leur accord, Faycelles doit donc se prononcer.

La délibération pour l'adhésion des deux nouvelles communes au syndicat de l'eau du Limargue est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Tarif assainissement 2023

Proposition de M. Laborie : que les tarifs assainissement 2023 restent identiques à ceux de 2022, à savoir 1,15 € le m³ et 80 € le prix du forfait.

La délibération de laisser inchangé le montant de la redevance assainissement en 2023 (par rapport à 2022) est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire entre la région Occitanie et la commune de Faycelles

Dans le cadre du transport des élèves de maternelle, la présence d'un accompagnateur du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement est obligatoire à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service, dès que le véhicule dispose de plus de 9 places assises.

La délibération pour que la commune rentre dans le cadre de cette obligation est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Organisation d'un concert de KKC Orchestra le 13/07/23

La commission culture propose d'organiser un concert avec le groupe de musique KKC Orchestra le 13 juillet 2023, via Ulysse Production.

La délibération est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 7 de l'ordre du jour : Renouvellement de matériel (nouvel ordinateur et petit mobilier d'appoint) pour bibliothèque de Faycelles

La commission bibliothèque propose de renouveler en ce début d'année 2023 l'ancien ordinateur de la bibliothèque en libre accès à la mairie, ainsi que du petit mobilier, pour faciliter auprès de la population de Faycelles l'accès aux services de la médiathèque numérique du Lot.

La délibération est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Fait à Faycelles, le 16 février 2023.

Le maire,

Certifié exécutoire